

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-09-23-007

Décision donnant délégation à M. Richard BENAYOUN,
directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer
avec l'Institution Interdépartementale du Parc des Sports
de Paris Val-de-Marne, la résiliation du bail à construction
de la base nautique de Choisy-le-Ro

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 114 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 4 octobre 2018 autorisant la résiliation du bail à construction de la base nautique de Choisy-le-Roi moyennant le versement au profit de la Chambre d'une indemnité de reprise du bail.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- de donner délégation à M. Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer avec l'Institution Interdépartementale du Parc des Sports de Paris Val-de-Marne, la résiliation du bail à construction de la base nautique de Choisy-le-Roi en contrepartie du versement par le cocontractant d'une indemnité de reprise du bail d'un montant de 150 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale.

Fait à Paris, le 23 septembre 2019

signé

Didier KLING